

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Communauté de Communes de l'Est de la Somme

Plan de zonage

DOUILLY

ARRÊTÉ LE :	6 février 2025
APPROUVÉ LE :	

UrbYcom
85 Espace Neptune - rue de la Calypso
BP 40042
62251 HENIN-BEAUMONT CEDEX
Mail : contact@urbcom.fr

Echelle : 1/5000



Informations

- Cimetière
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Secteur faisant l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Limites de zones

- Ua : Zone urbaine dense correspondant aux centres-village anciens
- A : Zone agricole
- Ap : Secteur de la zone agricole présentant des enjeux naturels
- N : Zone naturelle

Éléments à protéger

- Éléments de patrimoine urbain à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Éléments à protéger au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme : accès
- Éléments de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : linéaire végétalisé
- Espace boisé à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Éléments à préserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme : chemin
- Éléments de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : cours d'eau

Installations agricoles

- Installation agricole non classée

Protection des captages d'eau potable

- Point de captage
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

Élément de patrimoine à protéger		
Numéro	Type	Commune
1	église	Douilly
2	chapelle	Douilly
3	monument aux morts	Douilly
4	maison remarquable	Douilly
5	chapelle	Douilly
6	calvaire	Douilly
7	calvaire	Douilly
8	cimetière	Douilly
9	gare	Douilly
10	croix	Douilly
11	pompe	Douilly

